



BURKINA FASO



Systèmes des Nations Unies

**RESUME DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE
DU PROGRAMME D'ACTION D'ISTANBUL EN FAVEUR
DES PAYS LES MOINS AVANCES**

Rapport2012

Ministère de l'Economie et des Finances

Direction générale de l'économie et de la planification

Décembre 2013

En guise d'introduction, le programme d'action d'Istanbul en faveur des PMA (PAI/PMA) vise pour l'essentiel les mêmes objectifs que ceux du millénaire pour le développement. Huit (08) domaines prioritaires ont été identifiés en mai 2011 à Istanbul lors de la 4^{ème} conférence des nations unies sur les PMA et se présentent comme suit : Capacité de production ; Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural ; commerce; Produits de base ; Développement social et humain ; Crises multiples et autres défis émergent ; Mobilisation des ressources financières pour le développement et renforcement des capacités ; Bonne gouvernance à tous les niveaux. Ces domaines prioritaires identifiés sont en parfaite cohérence avec les politiques de développement du Burkina Faso notamment la Stratégie de Croissance Accélérée et Développement Durable (SCADD 2011-2015).

En vue d'atteindre les objectifs visés à travers les huit (08) domaines prioritaires d'Istanbul, les efforts du Gouvernement burkinabè peuvent être appréciés à partir d'actions concrètes :

Au niveau de la Capacité de production, son amélioration se ressent à quatre principaux niveaux : les infrastructures routières, le développement du secteur privé, les télécommunications et l'énergie.

Pour relever les défis de la mobilité des biens et des personnes, le Burkina Faso a mis en œuvre entre 2000 et 2010 le deuxième Programme sectoriel des transports (PST-2). Nonobstant les performances enregistrées, le secteur reste soumis à plusieurs contraintes. Pour faire face aux défis du secteur, il a été adopté en novembre 2011, une stratégie sectorielle des transports couvrant la période 2011-2025. Les différents efforts consentis par le Gouvernement à travers la mise en œuvre des politiques sectorielles ont permis de construire sur la période 2000-2012, 1377 km de routes bitumées, 245 km de pistes ordinaires, 244 km de pistes améliorées de type A, 2 050 km de pistes améliorées de type B, et 2 821 km de Routes (réseau classé).

Au niveau du développement du secteur privé, le Burkina Faso a adopté depuis 2004 plus de 190 mesures de réformes pour améliorer son climat des affaires. Ces réformes ont permis l'amélioration du climat des affaires et ont hissé le Burkina Faso au rang des 10 meilleurs réformateurs du monde selon le rapport Doing Business 2009. Le rapport Doing business 2012 a classé le pays au 150^{ième} rang sur 183 pays soit un rang de gagné en comparaison à celui de 2011 et quatre par rapport à 2010. En 2011, le Burkina Faso était classé au 4^{ème} rang des réformateurs les plus constants au niveau mondial durant les cinq (5) dernières années. Cela démontre à la fois l'engagement et la constance dans la mise en œuvre des réformes visant l'amélioration du climat des affaires et à la promotion de l'investissement privé au Burkina Faso.

Le positionnement du Burkina Faso en 2012, s'est matérialisé par la facilitation à créer des entreprises et à renforcer l'accès au crédit en transposant les amendements aux Actes Uniformes de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA). Le Burkina Faso a rendu l'obtention des permis de construire moins onéreuse en réduisant les frais d'étude de sécurité incendie. Le thème de réforme de la réglementation des affaires a porté ainsi sur la création d'entreprises, l'obtention de prêts (droits légaux), l'obtention des permis de construire.

Dans le domaine des télécommunications, le dynamisme amorcé à l'occasion de la libéralisation du secteur se poursuit. Après la finalisation de la révision du cadre légal du secteur des télécommunications, le Gouvernement s'attèle à l'amélioration de la qualité des infrastructures de télécommunication. Ainsi, l'année 2012 a été consacrée au

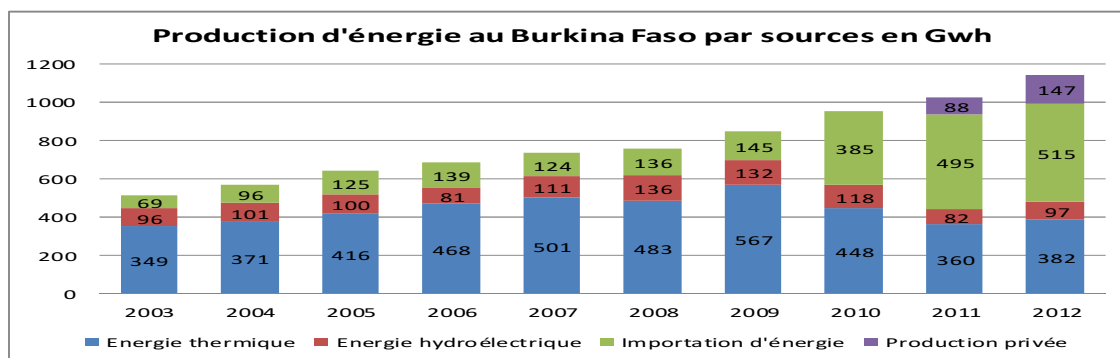
démarrage de plusieurs projets, notamment (i) la réalisation des infrastructures de base en télécoms/TIC dans 06 chefs-lieux de province, (ii) la mobilisation des financements et la mise en place du PPP pour la construction du backbone national et son exploitation, (iii) les études techniques pour la mise en place d'un point d'atterrissage virtuel et d'un point d'échange internet national.

Le nombre de lignes de téléphone fixe pour 100 habitants est passé de 0,43 en 2000 à 0,81 en 2012. Les trois (03) opérateurs se partagent le marché des télécommunications. Ils totalisent au 31 décembre 2012, un parc d'abonnés de 9 976 105 pour une télé densité mobile de 57,07 téléphones mobiles pour 100 habitants au 31 décembre 2012 contre 0,22 en 2000. Le nombre d'utilisateurs d'internet pour 100 habitants est passé de 0,08 en 2000 à 3,73 en 2012.

En vue de la sécurisation de l'approvisionnement du Burkina Faso en **énergie électrique** à moindre coût, les actions entreprises ont porté sur la signature d'un accord de financement du projet d'interconnexion Bolgatanga (Ghana) - Ouagadougou, d'un coût global évalué à 56 milliards de francs CFA dont 36 milliards pour les investissements à réaliser sur le territoire burkinabè. À cela, se sont ajoutées les actions suivantes : (i) l'achèvement des ouvrages pour le renforcement des lignes d'interconnexion électriques (132 KV) Komienga - Bagré - Tenkodogo - Ouagadougou, (ii) la poursuite des travaux de construction de la centrale thermique de 18 MW de Komsilga, dans le Centre régional de consommation de Ouagadougou, d'un coût d'environ 18,8 milliards de francs CFA, (iii) la mise en service de la deuxième tranche de 37,5 MW de la centrale de Komsilga, d'un coût de 30 milliards de francs CFA, et (iv) la construction d'une troisième tranche de 37,5 MW de la centrale de Komsilga et d'un poste de 33KV/90KV pour l'évacuation de l'énergie, d'un coût d'environ 34 milliards de francs CFA.

En 2012, la quantité d'énergie produite et importée au niveau national a connu une croissance régulière. Elle s'est située à 1 141 Gwh contre 1 025 Gwh en 2011, soit une hausse de 11,32%.

Graphique 1 : Production d'énergie au Burkina Faso par sources en Gwh



Source : SONABEL, rapport d'activité 2012

Au niveau de l'Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural, les actions de soutien à la production et les stratégies mises en place par le Gouvernement ont contribué à une augmentation de la production vivrière ces dix dernières années. Ces actions se résument à l'intensification de la production céréalière, la promotion de l'utilisation des semences améliorées, l'utilisation des équipements agricoles et des intrants organiques, la mise à disposition aux producteurs de Sous-produits agro-

industriels (SPAI), la poursuite de l'insémination artificielle, de l'importation de race Azawak et des campagnes annuelles de vaccination contre la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), la maladie de Newcastle et la rage, ainsi que la sécurisation foncière. De ce fait, la production céréalière est passée de 3 119 050 tonnes en 2002 à 4 898 544 tonnes en 2012. Les effectifs du cheptel en 2012 se sont établis selon la Direction générale des prévisions, des statistiques et de l'économie de l'élevage à : bovins : 8 738 000, ovins : 8 745 000, caprins : 13 094 000, asins : 1 093 000, équins : 39 000, camelins : 18 000, porcins : 2 255 000, poules : 31 815 000, pintades : 7 982 000.

Au niveau du commerce, le Burkina Faso a adopté en 2012, la Politique Sectorielle de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (POSICA 2011-2020). La mise en œuvre de la POSICA a permis d'améliorer l'intégration du Burkina Faso au commerce international. En effet, le commerce global (exportations + importations) du Burkina Faso a connu une progression de 23% en 2012, en atteignant une valeur de 2 858 694,2 millions de FCFA contre 2 324 440,4 millions de FCFA en 2011. Cet accroissement en valeur tire son origine aussi bien au niveau des importations que des exportations.

Tableau1: Evolution générale du commerce des marchandises(en millions de FCFA)

Indicateur	2011	2012	Variation annuelle
Commerce global	2 324 440,4	2 858 694,2	23,0%
Exportations	1 110 414,4	1 111 507,0	0,1%
Importations	1 214 026	1 747 187,2	43,9%
Balance commerciale	-103 611,7	- 635 680,3	514%
Taux de couverture	91,5%	63,6%	-
Degré d'ouverture	24,2%	26,1%	7,9%

Source : DGC, à partir des données de l'INSD

De façon générale, les exportations vers l'ensemble des régions du monde ont connu un accroissement entre 2011 et 2012, sauf en Europe où elles ont reculé de 9,7%. S'agissant des importations, elles ont connu une hausse au niveau de tous les continents. L'Europe constitue la source privilégiée avec une proportion de 37% des importations totales en 2012, en hausse de 41,5%.

Tableau2: Evolution des échanges par continent, en millions de FCFA

	2011		2012		Variation annuelle
	Valeur	Part	Valeur	part	
Exportations					
MONDE	1 110 414,4	100,0%	1 111 507,0	100%	0,1%
EUROPE	856 779,3	77,2%	774 068,0	69,6%	-9,7%
AFRIQUE	175 850,3	15,8%	244 553,6	22,0%	39,1%
ASIE	69 904,2	6,3%	72 478,5	6,5%	3,7%
AMERIQUE	6 940,9	0,6%	18 946,5	1,7%	173,0%
OCEANIE	939,6	0,1%	1 460,3	0,1%	55,4%
IMPORTATIONS					
MONDE	1 214 026,0	100,0%	1 747 187,2	100,0%	43,9%
EUROPE	457 457,9	37,7%	646 272,0	37,0%	41,5%
AFRIQUE	350 555,7	28,9%	479 803,1	27,5%	36,9%
ASIE	291 556,8	24,0%	372 493,7	21,3%	27,4%
AMERIQUE	99 329,6	8,2%	219 492,20	12,6%	121,1%
OCEANIE	15 126,0	1,2%	29 089,7	1,7%	92,4%

Source : INSD, DGCE

En matière de produits de base, l'or (5,4% en 2012) est de loin le premier produit d'exportation du Burkina Faso avec une part de 72,5% des exportations totales pour une valeur de 805 740,8 millions de FCFA en 2012. Le coton, dont la valeur des exportations a connu une hausse de 19,3% passant de 125 641,9 millions de FCFA en 2011 à 149 883,4 millions de FCFA en 2012, est le deuxième produit d'exportation. Les graines de sésames, les noix de cajou et les graines de karité complètent respectivement la liste des cinq(05) premiers produits d'exportation. Leurs parts dans les exportations en 2012 sont respectivement de 2,6%, 1,5% et 0,9%.

Tableau3: les dix (10) principaux produits d'exportations en milliers de tonnes (Or non monétaire en tonne) et en millions de FCFA

	POIDS			VALEUR				
	2011	2012	Var	2011		2012		Var
TOTAL EXPORTS	692,3	592,9	-14,3%	1 110 414,4	100,0%	1 111 507,0	100,0%	0,1%
Or non monétaire	38,7	42,4	9,5%	852 166,9	76,7%	805 740,8	72,5%	-5,4%
Coton⁵	158,0	183,6	16,2%	125 641,9	11,3%	149 883,4	13,5%	19,3%
Graines de sésames	57,3	97,1	69,5%	26 798,7	2,4%	45 010,3	4,0%	68,0%
Noix de cajou	83,7	49,0	-41,5%	29 133,3	2,6%	16 730,3	1,5%	-42,6%
Graines de karité	96,1	72,2	-24,8%	14 895,9	1,3%	10 155,1	0,9%	-31,8%
Mangues	7,0	8,8	26,8%	2 517,0	0,2%	3 119,2	0,3%	23,9%
Tourteaux et résidus solides de l'extraction d'huile	9,7	22,6	133,7%	1 311,7	0,1%	2 899,8	0,3%	121,1%
Animaux vivants	12,5	5,5	-55,5%	5 214,8	0,5%	2 531,6	0,2%	-51,5%
Céréales	24,8	18,0	-27,4%	3 063,9	0,3%	2 288,5	0,2%	-25,3%
Cigarettes de tabac	0,4	0,2	-47,2%	3 061,7	0,3%	2 029,4	0,2%	-33,7%
Total (10 produits)	-	-	-	1 063 805,9	95,8%	1 040 388,3	93,6%	-2,2%

Source : DGC, à partir des données de l'INSD

Les principaux produits d'importations sont entre autres le riz, le froment (blé) et méteil, le sucre de canne ou betterave, les huiles de palme, la farine de céréales autres que le blé et le lait et crème de lait concentré, les ciments hydrauliques.

Tableau 4 : Importations des principaux produits de grande consommation, en milliers de tonnes et en millions de FCFA

	2 011			2 012			Variation
	Poids	Valeur	Part	Poids	Valeur	Part	
Riz	322,6	44 574,8	35,8%	400,1	58 795,5	37,3%	31,9%
Froment (blé) et méteil	58,4	13 504,4	10,8%	63,9	13 898,3	8,8%	2,9%
Sucres de canne ou de betterave	12	4344,0	3,5%	7,4	2 000,0	1,3%	-54,0%
Farine de blé ou de méteil	41,7	8 275,1	6,6%	62,3	12 143,9	7,7%	46,8%
Farines de céréales autres que de blé	1,9	834,4	0,7%	4,0	2 154,6	1,4%	158,2%
Lait et crème de lait, concentrés	7,5	8 603,7	6,9%	10,8	8 541,5	5,4%	-0,7%
Ciments hydrauliques	696,8	34 611,8	27,8%	963,9	47 539,8	30,2%	37,4%
Huile de palme	37,7	9 855,4	7,9%	51,2	12 479,2	7,9%	26,6%
TOTAL (8 produits)	-	124 603,7	100,0%	-	157 552,9	100,0%	26,4%

Source : DGC, à partir des données de l'INSD

Au niveau de Développement social et humain, le capital humain au Burkina Faso est peu développé malgré les efforts entrepris par le Gouvernement. Les actions entreprises par le gouvernement ces dernières années ont permis d'améliorer le niveau de l'éducation en témoignant les indicateurs cités ci-dessous:

Tableau 5 : Les indicateurs de l'éducation lié au taux de scolarisation et au taux d'achèvement

Indicateurs /Années		08/09	09/10	10/11	11/12	12/13
Taux brut scolarisation	Fille	67,7	71,2	75,0	78,1	81,0
	Garçon	77,1	78,3	80,2	81,1	81,6
	Total	72,4	74,8	77,6	79,6	81,3
Taux net de scolarisation	Fille	53,5	55,0	59,1	61,1	62,8
	Garçon	61,3	59,8	62,6	63,2	63,5
	Total	57,9	57,4	60,9	62,2	63,2
Taux d'achèvement	Fille	37,8	42,5	49,1	53,7	59,7
	Garçon	45,56	49,2	55,1	56,6	59,3
	Total	41,7	45,9	52,1	55,1	59,5

Source : *Annuaire statistiques de 2008/2009 à 2012/2013, DEP/MENA*

Au niveau du secondaire, le taux brut de scolarisation total a plus que doublé sur la période 2000-2011. Il est passé de 12% en 2000 à 23,9 en 2011. En 2012, le TBS a été de 25,7%. Pour améliorer la qualité de l'enseignement, 1007 nouveaux enseignants ont été recrutés en 2012, dont 250 au titre des mesures nouvelles.

Au niveau du supérieur, entre 2007 et 2012 le nombre d'établissements d'enseignement supérieur a presque doublé passant de 42 à 80. Au cours de la même période le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants est passé de 244 à 424. Aussi, pour accroître la capacité d'accueil des universités, le Gouvernement a entrepris en 2012, le démarrage des travaux de construction de 7 pavillons de 2 500 places dans les universités de Ouagadougou, de Ouaga II, de Bobo-Dioulasso et de Koudougou. Quant à l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur, 40 postes d'assistants et 5 postes de chercheurs ont été créés en 2012.

Au niveau de la Santé, le Gouvernement a adopté en 2000 un programme national de développement sanitaire (PNDS) pour la période 2000-2010. En 2011, un nouveau programme décennal a été adopté afin de prendre en compte les acquis mais aussi des insuffisances du premier cadre. L'état de mise en œuvre des interventions dans le secteur fait ressortir des résultats significatifs. Les progrès sont essentiellement perceptibles au niveau de la couverture géographique, les prestations des services, la lutte contre le VIH et le SIDA, la vaccination, l'accessibilité financière des populations aux services de santé.

Tableau 6 : Les indicateurs de la santé

Indicateurs	2003	2008	2009	2010	2011	2012
Taux de mortalité pour les enfants de moins de 05 ans	184‰	ND	ND	129‰	ND	ND
Taux de mortalité infantile (0-1 an)	81‰	ND	ND	65‰	ND	ND
Proportion des enfants de 01 an vacciné contre la rougeole	56%	100,1%	99,55%	99,3%	100,5%	100,2%
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances)	458	ND	ND	341	ND	ND
Proportion des naissances assistées par un personnel médical qualifié		65,19%	70,70%	76	78,3	82,1
Taux de prévalence du VIH chez la population âgée de 15 à 49 ans	1,8%	ND	ND	1%	ND	ND
Taux de prévalence du VIH chez la population âgée de 15 à 24 ans	1,9%	ND	ND	0,7%	ND	ND

Source : EDSBF III, EDS IV, Annuaire statistique du Ministère de la Santé 2008 à 2012

En matière d'amélioration de l'accessibilité financière des populations aux services de santé, le Gouvernement a maintenu et poursuivi en 2012, les différentes mesures de gratuité et les mécanismes de filets sociaux. A ce titre, une allocation globale de sept milliards trois cent cinquante millions (7 350 000 000) a été consacrée par le budget de l'Etat pour entre autres : (i) la politique de gratuité du sang ; (ii) la politique de réduction du coût de la dialyse ; (iii) la subvention des accouchements et des SONU ; (iv) la subvention des produits contraceptifs pour la planification familiale.

Au niveau de la lutte contre la malnutrition, le Burkina Faso a élaboré sa feuille de route SUN pour mieux prendre en compte les différents secteurs dans la lutte contre la malnutrition. Au cours de l'année 2012, 109 000 enfants de moins de 5 ans ont été pris en charge sur une prévision de 100 000 enfants.

En matière d'urbanisation, 974 logements sur une prévision de 1500, dans le cadre de l'exécution du programme de construction de 10 000 logements sociaux et économiques au profit de la population, ont été construits en 2012. En plus, les Schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) de 12 capitales régionales, financés à hauteur de 523 332 950 FCFA ont été réalisés, de même que la phase I des travaux d'aménagement de canaux de drainage des eaux pluviales du Parc urbain Bangr-Wéogo.

En matière d'eau et assainissement, pour favoriser l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD), le Burkina Faso a adopté depuis 2006 et mis en œuvre le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA) à l'horizon 2015, qui est le cadre de référence de toutes les interventions en matière d'AEPA en milieu urbain et en milieu rural. Ce programme a permis d'améliorer sensiblement l'accès à l'eau potable.

Tableau 7 : taux d'accès à l'eau potable

Années (i)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
-Accès Urbain (%)		68	70	72	75	80	83	86,2
- Accès Rural (%)	51,5	52,8	54	54,9	56,6	58,5	63	63,5

Source : INSD

En plus des actions prévues dans le cadre du PN-AEPA, le Gouvernement a adopté en 2007 la Politique et Stratégie Nationale d'Assainissement (PSNA) qui élargit et précise la vision de l'assainissement¹. Pour le milieu rural, un document d'opérationnalisation de la PSNA a été adopté en octobre 2009 pour répondre aux préoccupations fondamentales du sous-secteur en matière d'Assainissement, Eaux Usées et Excréta.

Tableau 8 : Niveau de réalisation pour l'assainissement:

Années (i)	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
-Accès Urbain (%)	15	17,0	19,0	21,5	24,0	27,0	29,1

Source : l'Enquête Nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'Assainissement familial (ENA 2010)

ND : non disponible

¹ L'assainissement y est défini comme un ensemble d'actions permettant d'améliorer les conditions de vie et d'habitat des populations, de préserver leur santé et de protéger les ressources naturelles

En matière de l'égalité des sexes et autonomisation des femmes, la poursuite de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre adoptée en juillet 2009, la loi portant fixation du quota de 30% de l'un ou l'autre sexe sur les listes électorales lors des élections législatives et communales en avril 2009, la mise en œuvre de toutes ces actions devrait impacter positivement sur la participation, l'engagement, l'autonomisation des femmes et la représentation des femmes dans les sphères de décision.

Dans le domaine de la Protection sociale, le Gouvernement a élaboré une Politique nationale de protection sociale (PNPS) en 2012 assortie d'un plan d'actions afin de garantir l'accès universel des populations aux services sociaux de base et de mieux gérer les risques socioéconomiques dus à des chocs exogènes. Au-delà de l'élaboration de la PNPS, le Gouvernement a poursuivi ses efforts en matière de solidarité nationale.

En ce qui concerne les jeunes, ils représentent l'avenir du pays, cependant ils sont confrontés à de graves difficultés (l'analphabétisme, la pauvreté, le VIH/SIDA, l'usage de stupéfiants illicites, le chômage, la discrimination, les contraintes sociales) qui les empêchent de déployer leur potentiels. C'est fort de toutes ces difficultés que le Gouvernement a, par ailleurs, mis en place un certain nombre de projets et programmes de formation et d'insertion socioprofessionnelle des jeunes. Ces efforts du Gouvernement ont permis de relever de nombreux acquis mais qui restent encore à être renforcés au regard de la forte demande de formation et d'emploi des jeunes. C'est dans cet élan de volonté du Gouvernement que le Programme Spécial de Création d'Emplois pour les jeunes et les femmes (PSCE) a été initié.

Au niveau des Crises multiples et nouveaux défis, la crise socio politique que traverse le Mali depuis le premier trimestre 2012 a des effets sur les pays voisins notamment le Burkina Faso avec l'arrivée dans le Nord et le Sahel, de plus de 22 000 réfugiés et leur cheptel. Leur présence dans le pays fait redouter des tensions et pose le problème de la sécurité alimentaire d'autant que le pays a enregistré une production céréalière prévisionnelle 2011-2012 déficitaire de 31 649 tonnes. A ces conséquences humanitaires et économiques, s'ajoute la question sécuritaire qui demeure une préoccupation pour la sous-région.

Le Burkina Faso a été touché par diverses crises sociopolitiques dont la plus récente est celle de 2011. En effet, au cours du premier semestre 2011, le Burkina Faso a traversé une crise sociopolitique particulièrement difficile. Cette crise a enclenché un cycle de revendications du front social et a entraîné des pertes en vies humaines, des atteintes à l'intégrité physique, des dégâts matériels et eu des effets sur l'économie nationale notamment sur l'emploi et les performances des entreprises.

La crise alimentaire au niveau national s'est traduite par une baisse de la production céréalière définitive 2011/2012 de 16% par rapport à celle 2010-2011 et de 5,09% par rapport à la moyenne des cinq dernières années de 16%. Selon l'enquête sur l'économie des ménages de 2012, plus de 2 500 000 personnes ainsi qu'une partie importante du cheptel seront dans une situation de précarité alimentaire et nutritionnelle d'ici la période de soudure. La situation s'est aggravée par l'afflux massif des réfugiés maliens et de leur cheptel au Burkina Faso.

Pour pallier cette crise, des actions ont été entreprises par le Gouvernement. Il s'agit notamment de l'opération de distribution et de vente à prix subventionné des semences améliorées et des engrais et de l'opération dite « bondofa », de l'élaboration et l'adoption d'un plan opérationnel d'intervention estimé à 70 milliards de F CFA pour

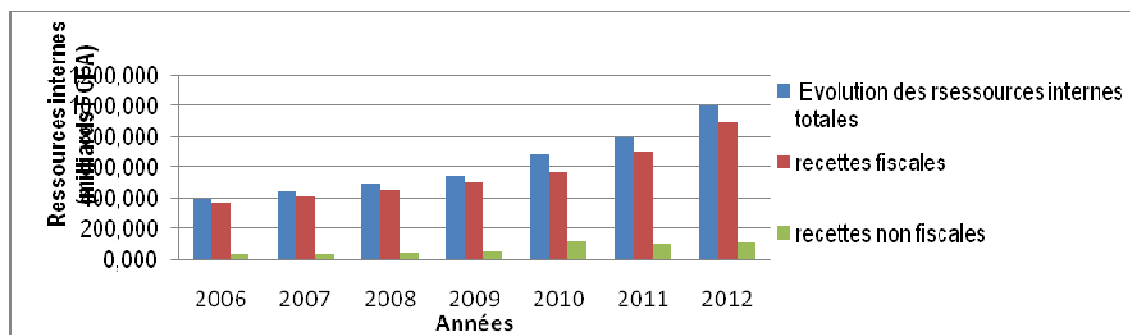
faire face aux difficultés alimentaires en perspective et l'achat six (06) milliards de F CFA de céréales au profit des populations vulnérables.

En termes de changements climatiques des mesures ont été prises pour améliorer la résilience des systèmes agricoles à travers des méthodes et des technologies. Il s'agit de la mise au point des variétés adaptées au stress hydrique et /ou à la chaleur ; la mise au point de méthodes de gestion de l'eau (fleuves, mares, bassins de rétention, eaux souterraines...) à des fins agricoles ; le développement de cultures irriguées et la diversification et intensification des cultures ; l'adoption de méthodes de gestion rationnelle de la fertilité des sols.

Au niveau de la Mobilisation de ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités, le Burkina Faso a adopté en 2010, la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) pour la période 2011-2015. Le coût global de la mise en œuvre de la stratégie est estimé à 7 496,2 milliards de FCFA (hors charge de la dette), soit un coût annuel moyen de 1 499,24 milliards de FCFA contre une capacité nationale annuelle moyenne de financement de 949,48 milliards de FCFA. Les actions entreprises par le Gouvernement ont porté sur (i) l'adoption d'un impôt sur les sociétés en 2010 ; (ii) le relèvement des redevances sur l'or de 3 % à 5 % ; (iii) la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales ; (iv) la restructuration des administrations fiscale et douanière ; (v) la réduction du champ d'exemption au paiement du péage et (vi) l'institution de l'approche unités de recouvrement qui a impulsé une orientation à la gestion axée sur les résultats.

Les efforts consentis par le Burkina Faso ont permis de mobiliser 999 milliards de francs CFA contre une prévision de 931,6 milliards en 2012.

Graphique 2 : Evolution des ressources internes de 2006-2012

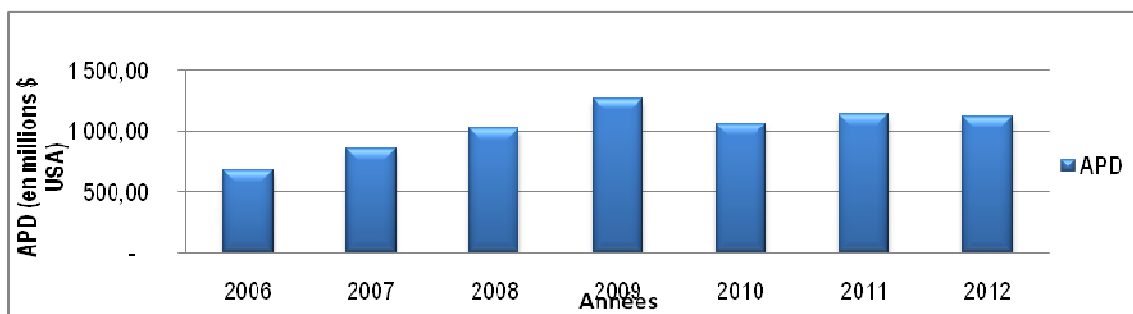


Source : DGEF à partir des données de l'IAP mars 2014

En matière d'aide publique au développement (APD), le Gouvernement a entrepris des actions de coordination et d'harmonisation des interventions des différents partenaires au développement. En effet, en 2007 le Gouvernement a adopté un Plan national pour l'efficacité de l'aide (PANEA) pour suivre la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. Le PANEA a été révisé en 2010, pour prendre en compte les conclusions du troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement (Accra 2008). La mise en œuvre des actions du PANEA ont permis de mettre en place un partenariat plus ouvert et plus efficace pour la gestion orientée vers les résultats et la responsabilité mutuelle.

La coordination et l'harmonisation des différentes interventions des partenaires au développement se sont traduites par une amélioration du flux net d'aide comme le montre le graphique ci-dessous.

Graphique 3 : Evolution de l'aide publique au développement de 2006-2012



Source : DGEP à partir des données de la DGCOOP mars 2014

Suite à l'initiative multilatérale d'allègement de la dette (IMAD) en 2006, l'encours de la dette a chuté de près de la moitié, ressortant à 687,03 milliards de FCFA en fin 2006. Cet allègement conjugué à la performance économique de ces dernières années (5,2% de croissance moyen par an), à l'essor du secteur minier et à la bonne gestion des finances publiques ont permis d'améliorer la situation financière du pays et ouvrir des perspectives de ré-endettement afin de répondre aux besoins de financement du développement de plus en plus grand.

En effet, à partir de 2008, le volume de l'encours de la dette a repris progressivement son ascension pour se situer à 1 642,25 milliards de FCFA en 2012. Cette progression est principalement imputable de la dette extérieure. Cependant, des efforts sont consentis par le gouvernement en vue d'assurer la soutenabilité de la dette. Les différents ratios de soutenabilité sont demeurés contenus dans les normes. Le niveau moyen d'endettement (encours de la dette/PIB) s'est situé à 29,1% en 2011 et 29,3% en 2012 pour une moyenne au niveau de l'UEMOA qui s'est située respectivement à 43,4% et 33,3%.

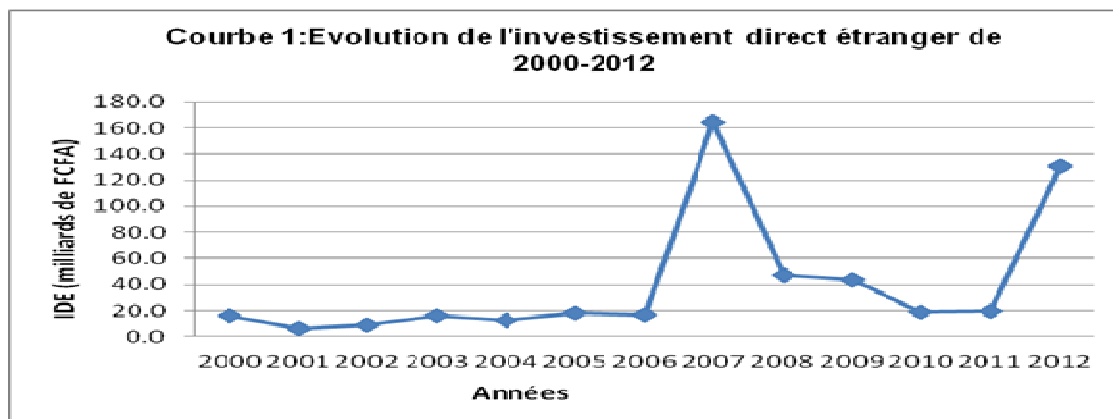
Tableau 9 : Evolution de la dette extérieure de 2007 à 2012 (en millions de FCFA)

Année	2008	2009	2010	2011	2012
Dette intérieure	126 247,0	170 018,1	206 330,0	287 350,0	363 940,0
Dette extérieure	799 741,8	914 565,7	1 118 080,0	1 172 260,0	1 285 890,0
Dette publique totale	925 988,8	1 084 583,8	1 324 410,0	1 459 610,0	1 649 830,0

Source : DGEP/IAP mars 2014

En matière d'Investissement Directs Etranger (IDE), le Burkina Faso a mis en œuvre une série de réformes en vue de créer les conditions propices aux investissements privés.

Les IDE ont connu une forte augmentation en 2012 en partie aux investissements dans le secteur minier. Le volume des IDE est ainsi passé de 19,5 milliards en 2011 soit 0,41% du PIB à 130,9 milliards en 2012 soit 2,38% du PIB.



Source : DGEP/IAP mars 2014

Au niveau des transferts des migrants, le Burkina Faso a connu ces dernières années une augmentation de ces transferts de la diaspora ainsi que la diversification de la provenance. Aussi, la mobilisation des fonds est essentielle quand on sait qu'en 2010, les transferts sont estimés à 1,08% du PIB dénotant de son importance dans le financement du développement. Au regard de l'importance de la diaspora dans le développement d'une nation, le Gouvernement a engagé des actions pour mobiliser la diaspora au financement de l'économie à travers la SCADD et la mise en œuvre de projets comme bagré pôle.

Dans le cadre de la programmation budgétaire et de l'implantation du budget-programme, il a été procédé à: (i) l'élaboration des budgets-programmes 2013-2015 de l'ensemble des ministères, (ii) la validation du plan de renforcement des capacités des acteurs du budget-programme et (iii) la réalisation de la revue des programmes de huit ministères et institutions.

Au niveau de la mobilisation des ressources, les actions ont consisté : (i) à la poursuite de la campagne nationale sur le civisme fiscal, (ii) au renforcement du contrôle, de la lutte contre la fraude et la mise en œuvre du plan d'action de l'approche "unité de recouvrement", (iii) à l'amélioration de la fonctionnalité du Système intégré de taxation (SINTAX), (iv) à la finalisation de la version-pilote du Système de liaison virtuelle des importations et exportations (SYLVIE) et (v) à l'interconnexion du Système douanier automatisé ++ (SYDONIA++) à 51 commissionnaires en douane agréés.

Par ailleurs, pour améliorer les indicateurs de l'efficacité de l'aide, l'élaboration d'un Plan d'action national pour l'efficacité de la coopération au développement (PANED 2013-2015) a été entamé en 2012, en remplacement du Plan d'action national pour l'efficacité de l'aide (PANEA) pour intégrer les nouveaux engagements pris dans l'Accord de partenariat de Busan et les priorités de la SCADD.

Dans le domaine des marchés publics, il a été adopté le décret n°2012-123/PRES/PM/MEF du 2 mars 2012 modifiant le décret n°2008-173/PRES/PM/MEF du 16 avril 2008 portant réglementation générale des marchés publics et des délégations de services publics.

En matière de lutte contre la corruption, la politique nationale de lutte contre la corruption et de son plan d'actions élaborés courant 2012, permettra de renforcer le cadre institutionnel intégré de lutte contre la corruption impliquant tous les acteurs. Selon le rapport de *Transparency International*, en 2012, l'Indice de perception

de la corruption (IPC) a atteint le niveau de 38 points sur 100 pour le Burkina Faso, le conduisant à occuper la 83^{ème} place dans le classement des pays les plus corrompus.

En matière de renforcement de la gouvernance politique, Le Burkina Faso a organisé pour la première fois de son histoire, des élections couplées législatives et municipales le 2 décembre 2012, sur la base de l'enrôlement biométrique. Afin de garantir la transparence du fichier électoral, l'État a consenti un effort financier d'environ 19 milliards de francs CFA pour introduire la biométrie dans le système électoral. La biométrie a permis plus de transparence dans l'établissement des listes électorales, afin d'assurer des élections sincères et crédibles.

Par ailleurs, les organes de contrôle, de consultation, de médiation et de régulation, notamment l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat (ASCE), le Conseil supérieur de la communication (CSC) et le Médiateur du Faso ont produit leurs rapports d'activités 2011. Ces différentes institutions ont formulé des recommandations, en vue de corriger les dysfonctionnements constatés.

Dans le domaine de la sécurité, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de la Stratégie nationale de sécurité intérieure (SNI) adoptée en 2010. Ainsi, les principales actions ont concerné le renforcement des capacités des forces de sécurité, à travers l'acquisition de moyens de renseignement, de mobilité, de transmission et de protection, en vue de leur permettre de lutter efficacement contre le grand banditisme, la criminalité, le terrorisme, l'insécurité urbaine, les incivilités et le trafic de drogues.

En matière de droits humains et de promotion civique, le Gouvernement s'est doté d'une Politique nationale des droits humains et de la promotion civique (PNDHPC), assortie d'un plan d'action 2013-2015. Par ailleurs, il a élaboré un projet de loi portant définition et répression de la torture et des autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants, ainsi qu'un projet de loi portant institution d'un mécanisme national de prévention de la torture.

Le Gouvernement a élaboré, dans le cadre de ses engagements avec les organes de surveillance, des traités en matière de droits humains, son rapport État pour son passage au second cycle de l'Examen périodique universelle (EPU). De même, le Gouvernement a élaboré et déposé 4 rapports dus aux organes de traités des Nations unies : (i) le rapport initial dû au titre de la convention de la torture et autres peines ou traitement cruel inhumain ou dégradant, (ii) le rapport initial dû au titre de la convention sur les droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille, (iii) le rapport initial dû au titre du pacte international relatif aux droits civils et politiques et (iv) le rapport périodique dû au titre de la convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Concernant le renforcement de la gouvernance administrative, le Gouvernement a procédé au lancement d'un projet d'identification biométrique des agents de la fonction publique, à partir d'avril 2012. Ce projet vise la maîtrise des effectifs et des dépenses de personnel de la fonction publique, afin de contribuer au respect, par le Burkina Faso, du critère de convergence de l'UEMOA qui assigne aux États membres de consacrer au maximum, 35% de leurs recettes fiscales aux salaires. En matière de promotion de l'administration électronique, il a été lancé le système d'accès en ligne aux informations administratives et salariales (ALIAS) et le système de gestion des dossiers individuels des archives numérisés (DIAN) qui permet l'archivage et la conservation électronique des dossiers des agents de la fonction publique.

Dans le sens de la consolidation de la gouvernance locale, la mise en œuvre du processus de décentralisation, soutenue par le Cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation (CSMOD), a été poursuivie. Les actions de consolidation du cadre juridique de la décentralisation ont consisté en l'élaboration et l'adoption de décrets d'application du Code général des collectivités territoriales dont 2 sur la coopération intercommunale, 4 sur les rapports entre l'État et les collectivités territoriales et 13 décrets d'application de la loi n° 027-2006/AN portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents des collectivités territoriales. Dans la poursuite de l'appropriation du processus de décentralisation, une Stratégie nationale de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation (SNRC-AD) a été adoptée en Conseil des ministres, le 5 juillet 2012². Trois arrêtés interministériels³ ont été pris en 2012, dans les domaines de l'enseignement primaire, de la santé et de l'approvisionnement en eau potable et assainissement (AEPA) pour le transfert des ressources financières de l'État aux communes. Ce sont au total, 17 711 638 700 FCFA qui ont été mobilisés en 2012 contre 12 959 759 690 FCFA en 2011.

Les limites constatées dans la mise en œuvre du PAI/PMA sont liées à diverses contraintes qui vont des obstacles naturels comme les aléas climatiques et l'enclavement aux considérations coutumières et religieuses et aux capacités limitées. Les pratiques culturelles encore précaires ne favorisent pas la productivité dans le secteur de l'agriculture. Les actions entreprises font face au faible niveau d'instruction et à la pauvreté ambiante de la population surtout en milieu rural. La compétitivité des entreprises reste affectée par le coût élevé des facteurs de production.

En termes de perspectives de développement, le Burkina Faso poursuivra la mise en œuvre de la SCADD (2011-2015), le cadre unique de référence de toutes les interventions en matière de développement et de mobilisation des ressources. Son objectif est de réaliser une croissance économique forte, soutenue et de qualité, génératrice d'effets multiplicateurs sur le niveau d'amélioration des revenus, la qualité de vie de la population et soucieuse du respect du principe de développement durable.

En guise de conclusion, l'état de la mise en œuvre du programme d'action d'Istanbul en faveur des PMA qui est une suite programme d'action de Bruxelles révèle que le Burkina Faso a fait d'énormes efforts ces cinq dernières années. Ces efforts s'inscrivent dans la dynamique des progrès vers l'atteinte des objectifs de développement qu'a adopté le pays depuis 2000 avec notamment la mise en œuvre du CSLP (2000-2009) qui est devenu la SCADD (2011-2015). Les efforts fournis ont produit des résultats dans tous les huit domaines prioritaires sur lesquels se sont engagés les pays à travers le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés (PAI/PMA).

²Décret n° 2012-557/PRES/PM/MATDS du 5 juillet 2012 portant adoption de la SNRC-AD.

³L'arrêté interministériel n°2012-59/MEF/MATDS/MAH du 15/02/2012 portant répartition de la somme de 2 106 000 000 FCFA représentant les ressources financières à transférer aux 351 communes pour les réhabilitations de forages. L'arrêté interministériel n°2012-60/MEF/MATDS/MS du 15/02/2012 portant répartition de la somme de 3 000 250 000 FCFA représentant les ressources financières à transférer par l'État aux communes en accompagnement des compétences transférées dans le domaine de la santé. L'arrêté interministériel n°2012-086/MEF/MATDS/MENA du 24/02/2012 portant répartition de la somme de 12 605 388 700 FCFA représentant les ressources financières à transférer par l'Etat aux communes, en accompagnement des compétences transférées dans le domaine de l'enseignement primaire.